



Brookfield Renewable Corporation

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
INTERMÉDIAIRES ET NOTES

Aux 30 juin 2025 et 31 décembre 2024 et pour
les trimestres et semestres clos les 30 juin 2025 et 2024

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

NON AUDITÉ
(EN MILLIONS)

Actif

Actifs courants

	Note	30 juin 2025	31 décembre 2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	556 \$	624 \$
Liquidités soumises à restrictions.....	12	31	39
Créances clients et autres actifs courants.....	13	955	933
Actifs liés à des instruments financiers	2	92	102
Montants à recevoir de parties liées.....	16	2 055	1 404
Actifs détenus en vue de la vente		14	12

3 703 3 114

Actifs liés à des instruments financiers	2	419	684
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	10	816	753
Immobilisations corporelles à la juste valeur	5	40 094	38 696
Goodwill	9	755	692
Actifs d'impôt différé.....		87	56
Autres actifs non courants.....		160	134

Total de l'actif..... **46 034 \$** **44 129 \$**

Passif

Passifs courants

Dettes fournisseurs et autres créditeurs	14	586 \$	571 \$
Passifs liés à des instruments financiers	2	468	244
Montants à payer à des parties liées	16	1 435	544
Emprunts sans recours.....	6	1 565	1 282
Provisions.....		7	13
Participations détenues par la société en commandite dans BRHC	8	4 961	4 432
Actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2.....	8	4 692	4 168

13 714 11 254

Passifs liés à des instruments financiers.....	2	471	408
Emprunts sans recours	6	12 797	12 493
Passifs d'impôt différé		6 840	6 493
Provisions		441	416
Montants à payer à des parties liées	16	548	541
Autres passifs non courants.....		469	416

Capitaux propres

Participations ne donnant pas le contrôle

Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	7	10 368	10 508
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite	7	270	259

La société en commandite..... 8 116 1 341

Total des capitaux propres..... **10 754** **12 108**

Total du passif et des capitaux propres **46 034 \$** **44 129 \$**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

NON AUDITÉ (EN MILLIONS)	Note	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
		2025	2024	2025	2024
Produits	16	952 \$	989 \$	1 859 \$	2 114 \$
Autres produits		39	43	62	67
Coûts d'exploitation directs ¹		(353)	(419)	(721)	(903)
Coûts de service de gestion	16	(26)	(22)	(49)	(43)
Charge d'intérêts	6	(425)	(341)	(838)	(704)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	10	1	(7)	(1)	(22)
Profit (perte) de change et sur les instruments financiers	2	(26)	37	(47)	66
Charge d'amortissement	5	(319)	(312)	(626)	(657)
Divers		(15)	(24)	(32)	2
Réévaluation des participations détenues par la société en commandite dans BRHC.....	8	(652)	—	(529)	—
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et des actions échangeables de catégorie A.2.	8	(624)	—	(524)	—
Réévaluation des actions échangeables et actions de catégorie B de BRHC	8	—	(277)	—	271
(Charge) recouvrement d'impôt					
Exigible.....	4	(12)	(9)	(48)	(29)
Différé.....	4	13	3	42	(10)
		<u>1</u>	<u>(6)</u>	<u>(6)</u>	<u>(39)</u>
Résultat net.....		<u>(1 447) \$</u>	<u>(339) \$</u>	<u>(1 452) \$</u>	<u>152 \$</u>
Résultat net attribuable aux éléments suivants :					
Participations ne donnant pas le contrôle					
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	7	(37) \$	1 \$	(47) \$	2 \$
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite	7	—	2	—	1
La société en commandite.....	8	(1 410)	(342)	(1 405)	149
		<u>(1 447) \$</u>	<u>(339) \$</u>	<u>(1 452) \$</u>	<u>152 \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

¹⁾ Les coûts d'exploitation directs ne comprennent pas la charge d'amortissement présentée ci-après.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

NON AUDITÉ (EN MILLIONS)	Note	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
		2025	2024	2025	2024
Résultat net		(1 447) \$	(339) \$	(1 452) \$	152 \$
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat net					
Réévaluation des immobilisations corporelles	5	(293)	(96)	(291)	(121)
Écart actuariel sur les régimes à prestations définies		3	2	3	2
Impôt différé sur les éléments ci-dessus		(5)	—	(5)	—
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	10	27	—	27	—
Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net		(268)	(94)	(266)	(119)
Autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés en résultat net					
Écart de conversion		406	(596)	960	(767)
Profit (perte) de la période sur les instruments financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie	2	7	(7)	11	(64)
Perte latente (profit latent) sur les swaps de change – couverture d'un investissement net	2	(127)	88	(291)	82
Ajustements pour reclassement de montants comptabilisés en résultat net	2	19	(38)	19	(65)
Recouvrement d'impôt différé sur les éléments ci-dessus		11	7	15	11
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	10	—	(5)	—	(6)
Total des éléments qui pourraient être reclassés en résultat net à une date ultérieure		278	(551)	676	(809)
Autres éléments du résultat global		10	(645)	410	(928)
Résultat global		(1 437) \$	(984) \$	(1 042) \$	(776) \$
Résultat global attribuable aux :					
Participations ne donnant pas le contrôle					
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	7	(126) \$	(420) \$	154 \$	(585) \$
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite	7	6	(9)	16	(21)
La société en commandite	7	(1 317)	(555)	(1 212)	(170)
		(1 437) \$	(984) \$	(1 042) \$	(776) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

NON AUDITÉ TRIMESTRES CLOS LES 30 JUIN (EN MILLIONS)	Cumul des autres éléments du résultat global					Participations ne donnant pas le contrôle		Total des capitaux propres
	La société en commandite	Écart de conversion	Écart de réévaluation	Divers	Total	Participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite	Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	
Solde au 31 mars 2025	(7 834) \$	(1 556) \$	10 797 \$	29 \$	1 436 \$	269 \$	10 737 \$	12 442 \$
Résultat net.....	(1 410)	—	—	—	(1 410)	—	(37)	(1 447)
Autres éléments du résultat global.....	—	81	15	(3)	93	6	(89)	10
Apports en capital	—	—	—	—	—	—	56	56
Dividendes déclarés.....	—	—	—	—	—	(5)	(303)	(308)
Divers.....	(9)	(2)	3	5	(3)	—	4	1
Variation au cours de la période	(1 419)	79	18	2	(1 320)	1	(369)	(1 688)
Solde au 30 juin 2025.....	(9 253) \$	(1 477) \$	10 815 \$	31 \$	116 \$	270 \$	10 368 \$	10 754 \$
Solde au 31 mars 2024	(3 086) \$	(1 329) \$	10 438 \$	72 \$	6 095 \$	260 \$	9 661 \$	16 016 \$
Résultat net.....	(342)	—	—	—	(342)	2	1	(339)
Autres éléments du résultat global.....	—	(165)	(40)	(8)	(213)	(11)	(421)	(645)
Apports en capital	—	—	—	—	—	—	43	43
Cessions	(6)	—	6	—	—	—	(36)	(36)
Dividendes déclarés.....	—	—	—	—	—	(19)	(169)	(188)
Divers.....	12	—	(11)	(13)	(12)	—	—	(12)
Variation au cours de la période	(336)	(165)	(45)	(21)	(567)	(28)	(582)	(1 177)
Solde au 30 juin 2024.....	(3 422) \$	(1 494) \$	10 393 \$	51 \$	5 528 \$	232 \$	9 079 \$	14 839 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

NON AUDITÉ SEMESTRES CLOS LES 30 JUIN (EN MILLIONS)	Cumul des autres éléments du résultat global					Participations ne donnant pas le contrôle		Total des capitaux propres
	La société en commandite	Écart de conversion	Écart de réévaluation	Divers	Total	Participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite	Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	
Solde au 31 décembre 2024.....	(7 825) \$	(1 653) \$	10 790 \$	29 \$	1 341 \$	259 \$	10 508 \$	12 108 \$
Résultat net.....	(1 405)	—	—	—	(1 405)	—	(47)	(1 452)
Autres éléments du résultat global.....	—	178	16	(1)	193	16	201	410
Apports en capital (note 7)	—	—	—	—	—	—	157	157
Dividendes déclarés.....	—	—	—	—	—	(5)	(452)	(457)
Divers.....	(23)	(2)	9	3	(13)	—	1	(12)
Variation au cours de la période	(1 428)	176	25	2	(1 225)	11	(140)	(1 354)
Solde au 30 juin 2025.....	(9 253) \$	(1 477) \$	10 815 \$	31 \$	116 \$	270 \$	10 368 \$	10 754 \$
Solde au 31 décembre 2023.....	(3 477) \$	(1 255) \$	10 437 \$	82 \$	5 787 \$	272 \$	11 070 \$	17 129 \$
Résultat net.....	149	—	—	—	149	1	2	152
Autres éléments du résultat global.....	—	(239)	(50)	(30)	(319)	(22)	(587)	(928)
Apports en capital	—	—	—	—	—	—	125	125
Cessions	(84)	—	6	15	(63)	—	(1 305)	(1 368)
Dividendes déclarés.....	—	—	—	—	—	(19)	(245)	(264)
Divers.....	(10)	—	—	(16)	(26)	—	19	(7)
Variation au cours de la période	55	(239)	(44)	(31)	(259)	(40)	(1 991)	(2 290)
Solde au 30 juin 2024.....	(3 422) \$	(1 494) \$	10 393 \$	51 \$	5 528 \$	232 \$	9 079 \$	14 839 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

NON AUDITÉ (EN MILLIONS)		Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin		
		Note	2025	2024	2025	2024
Activités d'exploitation						
Résultat net.....			(1 447) \$	(339) \$	(1 452) \$	152 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet de trésorerie suivants :						
Charge d'amortissement.....	5		319	312	626	657
Perte latente (profit latent) sur les instruments financiers.....	2		7	(38)	9	(66)
Quote-part (du profit) de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	10		(1)	7	1	22
Charge (recouvrement) d'impôt différé	4		(13)	(3)	(42)	10
Autres éléments sans effet de trésorerie.....			6	30	57	46
Réévaluation des participations détenues par la société en commandite dans BRHC	8		652	—	529	—
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et des actions échangeables de catégorie A.2.....	8		624	—	524	—
Réévaluation des actions échangeables et des actions de catégorie B de BRHC	8		—	277	—	(271)
Dividendes reçus des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	10		1	7	1	7
			148	253	253	557
Variation des montants à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées.....			43	21	30	53
Variation nette des soldes du fonds de roulement			(52)	(134)	(34)	(213)
			139	140	249	397
Activités de financement						
Produit tiré des emprunts sans recours.....	6		700	717	1 363	1 480
Remboursement des emprunts sans recours.....	6		(683)	(634)	(1 335)	(1 381)
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle.....	7		56	43	157	125
Remboursement de capital aux participations ne donnant pas le contrôle			—	(36)	—	(36)
Distributions versées :						
Aux participations ne donnant pas le contrôle.....	7		(303)	(188)	(452)	(264)
Par BEPC à la société en commandite	8		(5)	—	(5)	—
Emprunts auprès de parties liées, montant net.....	16		56	16	197	131
			(179)	(82)	(75)	55
Activités d'investissement						
Investissement dans les immobilisations corporelles.....	5		(302)	(199)	(550)	(476)
Investissement dans des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	10		(21)	—	(41)	—
Produit tiré de la cession d'actifs, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés			—	105	—	(8)
Produit tiré des actifs financiers	2		314	86	314	86
Liquidités soumises à restrictions et autres.....			(27)	(43)	(11)	(24)
			(36)	(51)	(288)	(422)
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
(Diminution) augmentation.....			(76)	7	(114)	30
Profit (perte) de change sur la trésorerie			19	(30)	46	(39)
Variation nette de la trésorerie classée comme actifs détenus en vue de la vente.....			(1)	(2)	—	(4)
Solde au début de la période			614	639	624	627
Solde à la fin de la période			556 \$	614 \$	556 \$	614 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie :						
Intérêts payés			487 \$	384 \$	731 \$	718 \$
Intérêts reçus.....			34 \$	14 \$	44 \$	38 \$
Impôts sur le résultat payés (recouvrés).....			28 \$	(3) \$	43 \$	27 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS

Brookfield Renewable Corporation (« BEPC » ou la « société ») et ses filiales détiennent et exploitent un portefeuille d'actifs d'énergie renouvelable et de solutions durables en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Europe. BEPC a été constituée en société en vertu de la *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique le 3 octobre 2024 et est une filiale de Brookfield Renewable Partners L.P. (« BEP »), ou, collectivement avec ses filiales contrôlées, y compris BEPC, « Énergie Brookfield », ou, collectivement avec ses filiales contrôlées, à l'exclusion de BEPC, la (« société en commandite »).

La société mère ultime d'Énergie Brookfield et de Brookfield Renewable Corporation est Brookfield Corporation (« Brookfield Corporation »). Brookfield Corporation et ses filiales, autres qu'Énergie Brookfield et Brookfield Renewable Corporation, et sauf indication contraire, y compris Brookfield Asset Management Ltd. (« Brookfield Asset Management »), sont appelées individuellement et collectivement « Brookfield » dans les présents états financiers. Le terme « détenteurs de Brookfield » désigne Brookfield, Brookfield Wealth Solutions et leurs parties liées.

Les actions à droit de vote subalterne échangeables de catégorie A (les « actions échangeables de BEPC ») de Brookfield Renewable Corporation sont cotées à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto, sous le symbole « BEPC ».

Le bureau principal de Brookfield Renewable Corporation est situé au 250 Vesey Street, New York, NY, États-Unis.

Notes des états financiers consolidés	Page
1. Mode de présentation et informations significatives sur les méthodes comptables	9
2. Gestion des risques et instruments financiers	11
3. Informations sectorielles	14
4. Impôts sur le résultat	21
5. Immobilisations corporelles	22
6. Emprunts	23
7. Participations ne donnant pas le contrôle	24
8. Actions échangeables de BEPC, actions échangeables de BRHC, actions échangeables de catégorie A.2, actions de catégorie B de BRHC et actions de catégorie C de BRHC	26
9. Goodwill	28
10. Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	28
11. Trésorerie et équivalents de trésorerie	28
12. Liquidités soumises à restrictions	28
13. Créances clients et autres actifs courants	29
14. Dettes fournisseurs et autres créditeurs	29
15. Engagements, éventualités et garanties	29
16. Transactions entre parties liées	31

1. MODE DE PRÉSENTATION ET INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Certaines informations et notes complémentaires normalement incluses dans les états financiers consolidés annuels audités préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») ont été omises ou résumées. Les présents états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus avec les états financiers consolidés audités de la société au 31 décembre 2024. Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés selon les méthodes comptables présentées dans les états financiers consolidés audités en date du 31 décembre 2024.

Les résultats figurant dans les présents états financiers consolidés intermédiaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats prévus pour un exercice complet. Les méthodes décrites ci-après sont appliquées de façon uniforme à toutes les périodes présentées, à moins d'indication contraire.

La publication des présents états financiers intermédiaires a été autorisée le 1^{er} août 2025 par le conseil d'administration de la société.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

Les symboles « \$ », « € », « R\$ » et « COP » renvoient respectivement au dollar américain, à l'euro, au réal et au peso colombien.

Tous les chiffres sont présentés en millions de dollars américains, sauf indication contraire.

b) Mode de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de la réévaluation d'immobilisations corporelles et de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur. Le coût est comptabilisé selon la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs.

c) L'arrangement

Le 24 décembre 2024, la société en commandite, BRHC et la société ont conclu une convention d'arrangement (l'« arrangement »), en vertu de laquelle 1505127 B.C. Ltd. (qui a été renommée Brookfield Renewable Corporation) est devenue l'« émetteur absorbant » (au sens du Règlement 44-101) de la société nommée précédemment BEPC, laquelle a été renommée Brookfield Renewable Holdings Corporation, et les actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC ont été radiées. L'arrangement visait à permettre à BEPC de conserver les avantages de sa structure d'entreprise, tout en répondant aux modifications proposées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), qui étaient susceptibles d'entraîner des coûts supplémentaires pour BEPC si aucune mesure n'était prise. Entre autres, dans le cadre de l'arrangement, i) les porteurs d'actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC, autres que Brookfield, ont reçu des actions échangeables de BEPC contre leurs actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC, à raison de une pour une; ii) Brookfield a transféré à BEPC ses actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC contre des actions échangeables de catégorie A.2, à raison de une pour une; iii) les actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC ont été radiées; iv) les actions échangeables de BEPC ont été inscrites à la cote de la Bourse de New York et de la Bourse de Toronto; v) la société en commandite a transféré à BEPC 55 actions de catégorie B de BRHC contre 55 actions de catégorie B de BEPC; et vi) 43 606 actions de catégorie B de BEPC ont été émises à la société en commandite en contrepartie de 1 million \$. Les actions échangeables de catégorie A.2 sont échangeables par Brookfield contre des actions échangeables de BEPC (sous réserve d'une limite de participation qui plafonne l'échange d'actions échangeables de catégorie A.2 par Brookfield, de manière que les échanges effectués par Brookfield ne fassent en sorte que Brookfield détienne 9,5 % ou plus de la juste valeur marchande totale de toutes les actions émises et en circulation de BEPC) ou contre des parts de société en commandite, à raison de une pour une.

d) Continuité des intérêts communs

La société a été constituée le 3 octobre 2024 par la société en commandite. Le 24 décembre 2024, à la date de l'arrangement, la société a acquis une participation et consolidé BRHC dans ses états financiers. La société en commandite contrôlait directement BRHC avant l'arrangement et continue de contrôler la société après l'arrangement en détenant les actions de catégorie B. Il n'y a pas suffisamment de substance pour justifier un changement dans l'évaluation de la société

à la suite de cette transaction sous contrôle commun. Conformément à la méthode comptable de la société et de la société en commandite, la société a pris en compte l'acquisition de BRHC dans ses états financiers consolidés en utilisant les valeurs comptables de BRHC avant l'arrangement.

Compte tenu de la continuité des intérêts communs, les états financiers consolidés intermédiaires présentent l'information comparative de la société pour les périodes antérieures au 24 décembre 2024, telle que présentée antérieurement par BRHC. L'incidence économique et comptable des relations contractuelles créées ou modifiées dans le cadre de l'acquisition par la société d'une participation dans BRHC a été prise en compte de façon prospective à compter de la date de l'arrangement, et n'a pas été comptabilisée dans les résultats d'exploitation intermédiaires ou la situation financière intermédiaire de la société avant le 24 décembre 2024, puisque ces éléments n'ont en fait pas été créés ou modifiés avant cette date. Par conséquent, l'information financière pour les périodes antérieures au 24 décembre 2024 est présentée selon l'information financière historique de BRHC. Pour la période postérieure au 24 décembre 2024, les résultats sont fondés sur les résultats réels de la société, y compris l'incidence des relations contractuelles créées ou modifiées dans le cadre de l'acquisition par la société d'une participation dans BRHC. Comme la société en commandite détenait la totalité des actions de catégorie C de BRHC avant le 24 décembre 2024, soit la seule catégorie d'actions présentée à titre de capitaux propres, et que la société en commandite détient la totalité des actions de catégorie B de la société après le 24 décembre 2024, soit la seule catégorie d'actions présentée à titre de capitaux propres, le résultat net et les capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires ont été attribués à la société en commandite avant et après le 24 décembre 2024.

Avant l'arrangement, les actions de catégorie C de BRHC sont classées à titre de passifs financiers en raison de la caractéristique de rachat en trésorerie qu'elles comportent. Les actions de catégorie C satisfont toutefois à certains critères d'admissibilité et sont présentées à titre de capitaux propres. À la suite de l'arrangement et de l'inclusion de BRHC dans le périmètre de consolidation de la société, les actions de catégorie C sont présentées à titre de passifs financiers comptabilisés au coût amorti et réévalués en fonction des modifications apportées aux flux de trésorerie contractuels liés aux actions. Ces flux de trésorerie contractuels sont estimés en fonction du cours d'une part de BEP.

e) Périmètre de consolidation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires comprennent les comptes de la société et de ses filiales, qui sont des entités sur lesquelles la société exerce le contrôle. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il a des droits sur des rendements variables ou qu'il est exposé à ceux-ci en raison de son lien avec l'entité émettrice, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales de la société sont présentées distinctement dans les capitaux propres aux états consolidés intermédiaires de la situation financière.

f) Modifications futures de méthodes comptables

IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »)

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*. IFRS 18 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, l'adoption anticipée étant permise. Cette nouvelle norme vise à améliorer la qualité de l'information financière en imposant la présentation dans l'état du résultat net de sous-totaux définis ainsi que la présentation d'informations sur les mesures de la performance définies par la direction et en introduisant de nouveaux principes en matière de regroupement et de ventilation des informations. La société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur la présentation de ses informations.

Modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») et d'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 ») – Classement et évaluation des instruments financiers

Les modifications apportent des précisions sur les exigences relatives au moment de la comptabilisation et de la décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique, donnent des directives supplémentaires en ce qui concerne l'appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers comportant des clauses conditionnelles et ajoutent des informations nouvelles ou modifiées concernant les placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la JVAERG et les instruments financiers comportant des clauses conditionnelles. Les modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. La société évalue actuellement l'incidence de ces modifications.

Modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») et d'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* (« IFRS 7 ») – Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles

Les modifications ne s'appliquent qu'aux contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles et précisent l'application du critère « pour utilisation par l'entité » ainsi que l'utilisation de la comptabilité de couverture, et ajoutent de nouvelles obligations d'information quant à l'effet de ces contrats sur la performance financière et les flux de trésorerie de la société. Les modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. La société évalue actuellement l'incidence de ces modifications.

Il n'y a à l'heure actuelle aucune modification future aux Normes IFRS de comptabilité susceptible d'avoir une incidence importante sur la société.

2. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

GESTION DES RISQUES

La société court divers risques financiers en raison de ses activités, y compris le risque de marché (c'est-à-dire le risque sur marchandises, le risque de taux d'intérêt et le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidité. La société a recours principalement à des instruments financiers pour gérer ces risques.

Il n'y a eu aucune autre modification importante au chapitre des risques auxquels la société est exposée par rapport à ceux énoncés dans les états financiers consolidés audités en date du 31 décembre 2024.

Informations sur la juste valeur

La juste valeur constitue le prix qui serait reçu à la vente d'un actif, ou payé au transfert d'un passif dans une transaction ordonnée entre des participants du marché à la date d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à l'aide de modèles d'évaluation, il faut avoir recours à des hypothèses quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation. Pour déterminer ces hypothèses, la direction se base principalement sur des données de marché externes facilement observables, comme les courbes des taux d'intérêt, les taux de change, les prix des marchandises et, selon le cas, les écarts de taux.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non financier représente la contrepartie qui serait reçue dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des participants du marché, compte tenu d'une utilisation optimale de l'actif.

Les actifs et les passifs mesurés à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie décrite ci-dessous. Chaque niveau correspond à un degré de fiabilité des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs.

Niveau 1 – Données fondées sur les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés du niveau 1, observables pour l'actif ou le passif de façon directe ou indirecte

Niveau 3 – Données liées à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché

Le tableau suivant présente un sommaire des actifs et des passifs de la société, y compris les contrats d'énergie dérivés, les conventions d'achat d'électricité comptabilisées selon IFRS 9 (« CAÉ selon IFRS 9 »), les swaps de taux d'intérêt, les swaps de change et les passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux évalués et présentés à la juste valeur et classés selon la hiérarchie des justes valeurs aux :

(EN MILLIONS)	30 juin 2025				31 décembre 2024
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total ¹	Total ¹
Actifs évalués à la juste valeur :					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	556 \$	— \$	— \$	556 \$	624 \$
Liquidités soumises à restrictions ²	85	—	—	85	85
Actifs liés à des instruments financiers ²					
CAÉ selon IFRS 9	—	—	32	32	8
Contrats d'énergie dérivés	—	94	—	94	60
Swaps de taux d'intérêt	—	87	—	87	115
Swaps de change	—	2	—	2	37
Immobilisations corporelles	—	—	40 094	40 094	38 696
Passifs évalués à la juste valeur :					
Passifs liés à des instruments financiers ²					
CAÉ selon IFRS 9	—	(34)	(50)	(84)	(111)
Contrats d'énergie dérivés	—	(164)	—	(164)	(108)
Swaps de taux d'intérêt	—	(41)	—	(41)	(10)
Swaps de change	—	(241)	—	(241)	(45)
Passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux	—	—	(409)	(409)	(378)
Passifs pour lesquels la juste valeur est présentée :					
Participations détenues par la société en commandite dans BRHC ³	(4 961)	—	—	(4 961)	(4 432)
Actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2 ³	(4 692)	—	—	(4 692)	(4 168)
Emprunt sans recours ²	(1 688)	(12 697)	—	(14 385)	(13 675)
Total	(10 700) \$	(12 994) \$	39 667 \$	15 973 \$	16 698 \$

¹⁾ Ne tiennent pas compte de placements dans des titres de créance d'un montant de 296 millions \$ (566 millions \$ en 2024) évalués au coût amorti.

²⁾ Comprennent le montant courant et les montants non courants.

³⁾ Les actions de catégorie B de BEPC sont également classées à titre de passifs financiers en raison de la caractéristique de rachat en trésorerie qu'elles comportent. Comme il est mentionné à la note 8, « Actions échangeables de BEPC, actions échangeables de BRHC, actions échangeables de catégorie A.2, actions de catégorie B de BRHC et actions de catégorie C de BRHC », les actions de catégorie B de BEPC satisfont à certains critères d'admissibilité et sont présentées à titre de capitaux propres.

Aucun reclassement n'a eu lieu au cours du semestre clos le 30 juin 2025.

Information sur les instruments financiers

Le tableau suivant présente le montant total des positions nettes en instruments financiers de la société aux :

(EN MILLIONS)	30 juin 2025			31 décembre 2024
	Actif	Passif	Actif (passif) net	Actif (passif) net
CAÉ selon IFRS 9.....	32 \$	84 \$	(52) \$	(103) \$
Contrats dérivés d'énergie.....	94	164	(70)	(48)
Swaps de taux d'intérêt.....	87	41	46	105
Swaps de change.....	2	241	(239)	(8)
Placements dans des titres de créance	296	—	296	566
Passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux	—	409	(409)	(378)
Total	511	939	(428)	134
Moins : tranche courante.....	92	468	(376)	(142)
Tranche non courante.....	419 \$	471 \$	(52) \$	276 \$

a) Passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux

La société détient et exploite certains projets aux États-Unis dans le cadre de structures donnant droit à des avantages fiscaux pour financer la construction de projets d'énergie solaire destinée aux réseaux publics, de production décentralisée et d'énergie éolienne. Conformément à la substance des accords contractuels, les montants payés par les investisseurs ayant droit à des avantages fiscaux pour leurs participations sont classés comme des passifs liés à des instruments financiers dans les états consolidés intermédiaires de la situation financière.

Les profits ou les pertes sur les passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux sont comptabilisés au poste Profit (perte) de change et sur les instruments financiers dans les comptes consolidés de résultat intermédiaires.

b) Contrats d'énergie dérivés et CAÉ selon IFRS 9

La société a conclu des contrats d'énergie dérivés à long terme principalement afin de stabiliser ou d'éliminer le risque de prix à la vente d'une partie de la production d'électricité future. Certains contrats d'énergie sont comptabilisés dans les états financiers consolidés intermédiaires de la société à un montant équivalant à leur juste valeur, laquelle est établie selon les prix du marché, ou, si aucun cours de marché n'est disponible, selon un modèle d'évaluation utilisant à la fois des éléments probants et des prévisions établis en interne et provenant de tierces parties.

c) Couvertures de taux d'intérêt

La société a conclu des contrats de couverture de taux d'intérêt principalement en vue de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable ou de bloquer des taux d'intérêt sur le refinancement futur de la dette. Tous les contrats de couverture de taux d'intérêt sont comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers consolidés intermédiaires.

d) Swaps de change

La société a conclu des swaps de change visant à réduire au minimum son exposition aux fluctuations de change qui ont une incidence sur ses placements et ses résultats dans des établissements étrangers et à fixer le taux de change sur certaines transactions prévues libellées en monnaies étrangères.

e) Placements dans des titres de créance

Les placements de la société dans des titres de créance sont comptabilisés au coût amorti.

Le tableau suivant présente les profits (pertes) inclus au poste Profit (perte) de change et sur les instruments financiers dans les comptes consolidés de résultat intermédiaires pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2025	2024	2025	2024
CAÉ selon IFRS 9	(19) \$	9 \$	(21) \$	15 \$
Contrats d'énergie dérivés	16	(15)	18	1
Swaps de taux d'intérêt	(4)	10	(2)	22
Swaps de change	(7)	28	(24)	22
Passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux	29	11	21	16
Placements dans des titres de créance	—	—	—	2
Perte de change	(41)	(6)	(39)	(12)
	(26) \$	37 \$	(47) \$	66 \$

Le tableau suivant présente les profits (pertes) inclus au poste Autres éléments du résultat global dans les états consolidés du résultat global intermédiaires pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2025	2024	2025	2024
CAÉ selon IFRS 9	11 \$	1 \$	43 \$	(70) \$
Contrats d'énergie dérivés	16	9	(5)	15
Swaps de taux d'intérêt	(19)	(19)	(26)	(8)
Swaps de change	(1)	2	(1)	(1)
	7	(7)	11	(64)
Swaps de change – investissement net	(127)	88	(291)	82
	(120) \$	81 \$	(280) \$	18 \$

Le tableau suivant présente les ajustements pour reclassement de montants comptabilisés en résultat net dans les états consolidés du résultat global intermédiaires pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2025	2024	2025	2024
Contrats d'énergie dérivés	(12) \$	(35) \$	5 \$	(59) \$
CAÉ selon IFRS 9	(3)	—	(11)	—
Swaps de taux d'intérêt	(4)	(3)	(13)	(6)
Swaps de change	—	—	—	—
	(19) \$	(38) \$	(19) \$	(65) \$

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le chef de la direction et le chef de la direction des finances (collectivement, le principal décideur opérationnel) de la société analysent les résultats des activités, gèrent les activités et affectent les ressources selon le type de technologie avec d'autres secteurs d'Énergie Brookfield.

Les activités de la société sont réparties selon les secteurs suivants : 1) hydroélectricité, 2) énergie éolienne, 3) énergie solaire destinée aux réseaux publics, 4) énergie décentralisée et solutions durables (production décentralisée, stockage par pompage, captage et stockage de carbone, cogénération, biomasse et électrocarburants), et 5) siège social. Cette répartition sectorielle correspond le mieux à la façon dont le principal décideur opérationnel analyse les résultats de la société.

Conformément à IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, la société fournit de l'information sur ses secteurs à présenter, fondée sur les mesures utilisées par le principal décideur opérationnel pour l'évaluation du rendement. Les méthodes comptables utilisées pour les secteurs à présenter sont les mêmes que celles décrites à la note 1, « Mode de présentation et informations significatives sur les méthodes comptables ».

Les informations présentées au principal décideur opérationnel sur les mesures utilisées pour évaluer le rendement et affecter les ressources sont au prorata. Les informations au prorata reflètent la quote-part de la société dans des centrales qu'elle inclut dans son périmètre de consolidation ou comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence et pour lesquelles elle détient le contrôle ou exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sur la participation. Les informations au prorata offrent aux actionnaires une perspective que le principal décideur opérationnel considère comme importante au moment d'effectuer des analyses internes et de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles. Le principal décideur opérationnel est également d'avis que les informations au prorata permettent aux investisseurs de comprendre l'incidence des décisions qu'il prend et des résultats financiers attribuables aux actionnaires de la société.

Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. Les tableaux présentant un rapprochement des données conformes aux IFRS et de celles présentées en fonction de la consolidation au prorata ont été fournis ci-après. Par secteur, les postes Produits, Autres produits, Coûts d'exploitation directs, Charge d'intérêts, Impôts exigibles et Divers sont des éléments qui diffèrent des résultats présentés selon les IFRS puisqu'ils 1) comprennent la quote-part de la société des résultats des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence répartie entre tous les éléments mentionnés précédemment, 2) ne tiennent pas compte de la quote-part du résultat des participations consolidées que la société ne détient pas et qui est répartie entre les éléments mentionnés précédemment et puisque 3) les autres produits comprennent, sans s'y limiter, notre quote-part dans les couvertures de change et autres couvertures réglées, les produits tirés des actifs financiers et des investissements structurés dans les solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits réalisés à la cession d'actifs secondaires et d'actifs récemment développés que nous avons rentabilisés afin de refléter la valeur économique engendrée par nos activités de développement, soit la conception, la construction et la commercialisation d'une nouvelle capacité d'énergie renouvelable et la vente de ces actifs à des acheteurs de capitaux à faible coût, ce qui peut ne pas être autrement reflété dans nos comptes consolidés de résultat.

La société n'exerce pas de contrôle sur les entités qui ne font pas partie de son périmètre de consolidation; par conséquent, celles-ci ont été présentées comme des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans ses états financiers consolidés. La présentation des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges ne signifie pas que la société dispose d'un quelconque droit sur ces éléments, et le retrait de ses états financiers de montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle n'éteint pas les droits établis de notre société sur ces éléments pas plus qu'il n'annule son exposition à ceux-ci.

La société présente ses résultats répartis en fonction de ces secteurs et les informations sectorielles des périodes antérieures sont présentées de façon cohérente.

La société analyse le rendement de ses secteurs opérationnels en fonction des fonds provenant des activités. Les fonds provenant des activités ne sont pas une mesure comptable généralement reconnue selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente des fonds provenant des activités de celle utilisée par d'autres entités ainsi que de la définition des fonds provenant des activités utilisée par l'Association des biens immobiliers du Canada et la National Association of Real Estate Investment Trusts, Inc. (« NAREIT »).

La société se sert des fonds provenant des activités pour évaluer son rendement avant l'incidence de certains éléments ayant un effet de trésorerie (p. ex. les coûts d'acquisition et d'autres éléments généralement ponctuels) et de certains éléments sans effet de trésorerie (p. ex. l'impôt différé, la charge d'amortissement, la composante sans effet de trésorerie des participations ne donnant pas le contrôle, le profit latent ou la perte latente sur les instruments financiers, les résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et d'autres éléments sans effet de trésorerie), ces éléments n'étant pas représentatifs du rendement des activités sous-jacentes, notamment de la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement. La société tient compte des profits et des pertes réalisés à la cession d'actifs qu'elle a développés ou qu'elle ne comptait pas détenir à long terme dans le calcul des fonds provenant des activités afin de fournir des informations supplémentaires à l'égard du rendement cumulatif réalisé sur les placements, y compris tout ajustement de la juste valeur latente qui a été comptabilisé dans les capitaux propres, mais qui n'est pas reflété dans le résultat net de la période considérée.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata de la société et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements de la société dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour le trimestre clos le 30 juin 2025 :

[illegible]

1) La quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 1 million \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part du résultat. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net de 37 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. La charge d'intérêts totalisant 425 millions \$ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata de la société et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements de la société dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour le trimestre clos le 30 juin 2024 :

	Attribuable à la société en commandite						Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ¹
(EN MILLIONS)	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et solutions durables	Siège social	Total			
Produits.....	298 \$	46 \$	64 \$	32 \$	— \$	440 \$	(15) \$	564 \$	989 \$
Autres produits.....	7	10	9	5	43	74	—	(31)	43
Coûts d'exploitation directs.....	(130)	(18)	(15)	(13)	(2)	(178)	5	(246)	(419)
Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	—	10	—	10
Coûts de service de gestion.....	175	38	58	24	41	336	—	287	
Charge d'intérêts ¹	—	—	—	—	(22)	(22)	—	—	(22)
Charge d'impôt exigible.....	(50)	(11)	(16)	(9)	(5)	(91)	5	(191)	(277)
Charge d'impôt exigible.....	(2)	(2)	—	—	—	(4)	—	(5)	(9)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	—	(5)	—	(5)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	—	(91)	(91)
Fonds provenant des activités.....	123	25	42	15	14	219	—	—	
Charge d'amortissement.....									(312)
Profit de change et sur les instruments financiers									37
Recouvrement d'impôt différé.....									3
Divers.....									(24)
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC ¹									(64)
Réévaluation des actions échangeables et des actions de catégorie B de BRHC.....									(277)
Quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....									(12)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.....									88
Perte nette attribuable à la société en commandite.....									(342) \$

¹⁾ La quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 7 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part du résultat. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net de 3 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. Le total de la charge d'intérêts de 341 millions \$ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata de la société et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements de la société dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour le semestre clos le 30 juin 2025 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à la société en commandite						Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ¹
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et solutions durables	Siège social	Total			
Produits	692 \$	82 \$	106 \$	54 \$	— \$	934 \$	(161) \$	1 086 \$	1 859 \$
Autres produits (pertes)	7	21	6	2	—	36	(5)	31	62
Coûts d'exploitation directs	(292)	(38)	(27)	(29)	(3)	(389)	66	(398)	(721)
Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	100	—	100
Coûts de service de gestion	407	65	85	27	(3)	581	—	719	—
Charge d'intérêts ¹	—	—	—	—	(49)	(49)	—	—	(49)
Charge d'impôt exigible	(119)	(19)	(32)	(10)	—	(180)	24	(386)	(542)
Charge d'impôt exigible	(12)	(1)	(2)	—	—	(15)	3	(36)	(48)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	(27)	—	(27)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	(297)	(297)
Fonds provenant des activités	276	45	51	17	(52)	337	—	—	—
Charge d'amortissement	—	—	—	—	—	—	—	—	(626)
Perte de change et sur les instruments financiers ..	—	—	—	—	—	—	—	—	(47)
Charge d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	42
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	(32)
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC ¹	—	—	—	—	—	—	—	—	(296)
Réévaluation des participations détenues par la société en commandite dans BRHC	—	—	—	—	—	—	—	—	(529)
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et des actions échangeables de catégorie A.2	—	—	—	—	—	—	—	—	(524)
Quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	(74)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	344
Perte nette attribuable à la société en commandite	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 405) \$

¹⁾ La quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 1 million \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part du résultat. La perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net de 47 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. La charge d'intérêts totalisant 838 millions \$ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata de la société et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements de la société dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour le semestre clos le 30 juin 2024 :

	Attribuable à la société en commandite					Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ¹
(EN MILLIONS)	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et solutions durables	Siège social	Total		
Produits.....	641 \$	116 \$	127 \$	66 \$	— \$	950 \$	(37) \$	1 201 \$
Autres produits.....	11	14	20	6	43	94	—	(27)
Coûts d'exploitation directs.....	(254)	(45)	(36)	(27)	(4)	(366)	14	(551)
Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	—	23	—
	398	85	111	45	39	678	—	623
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	—	(43)	(43)	—	—
Charge d'intérêts ¹	(115)	(24)	(34)	(14)	—	(187)	6	(394)
Charge d'impôt exigible.....	(8)	(2)	—	—	—	(10)	—	(19)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	—	(6)	—
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	—	(210)
Fonds provenant des activités.....	275	59	77	31	(4)	438	—	—
Charge d'amortissement.....								
Profit de change et sur les instruments financiers								
Charge d'impôt différé.....								
Divers								
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC ¹								
Réévaluation des actions échangeables et des actions de catégorie B de BRHC.....								
Quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....								
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle								
Résultat net attribuable à la société en commandite								

¹⁾ La quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 22 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part du résultat. La perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net de 3 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. La charge d'intérêts totale de 704 millions \$ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC.

Le tableau suivant présente de l'information sectorielle relative à certains éléments des états de la situation financière de la société ainsi que le rapprochement des résultats au prorata de la société et des états consolidés de la situation financière en regroupant les éléments comprenant les placements dans des entreprises associées à la société et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle :

	Attribuable à la société en commandite					Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS	
(EN MILLIONS)	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et solutions durables	Siège social				Total
Au 30 juin 2025									
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	152 \$	42 \$	66 \$	28 \$	1 \$	289 \$	(28) \$	295 \$	556 \$
Immobilisations corporelles.....	13 962	1 952	1 704	1 353	—	18 971	(880)	22 003	40 094
Total de l'actif.....	16 646	2 080	1 941	1 436	213	22 316	(275)	23 993	46 034
Total du passif.....	8 878	1 237	1 681	677	9 721	22 194	(275)	13 361	35 280
Au 31 décembre 2024									
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	110 \$	42 \$	77 \$	24 \$	2 \$	255 \$	(19) \$	388 \$	624 \$
Immobilisations corporelles.....	13 678	1 724	1 516	1 374	—	18 292	(857)	21 261	38 696
Total de l'actif.....	15 592	1 873	1 766	1 468	213	20 912	(277)	23 494	44 129
Total du passif.....	7 698	1 140	1 520	575	8 636	19 569	(277)	12 729	32 021

Informations géographiques

Le tableau suivant présente les produits consolidés par type de technologie pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2025	2024	2025	2024
Hydroélectricité.....	637 \$	631 \$	1 269 \$	1 302 \$
Énergie éolienne.....	111	147	234	366
Énergie solaire destinée aux réseaux publics.....	158	162	278	345
Énergie décentralisée et solutions durables	46	49	78	101
Total	952 \$	989 \$	1 859 \$	2 114 \$

Le tableau suivant présente les immobilisations corporelles consolidées et les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence consolidées par région géographique :

(EN MILLIONS)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Amérique du Nord	21 591 \$	21 630 \$
Colombie.....	13 381	12 431
Brésil.....	4 115	3 674
Europe.....	1 823	1 714
	40 910 \$	39 449 \$

4. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025, le taux d'imposition effectif de la société s'est établi à 0,1 % et (0,4) % ((1,8) % et 20,4 % en 2024). Le taux d'imposition effectif est différent du taux prévu par la loi en raison principalement des écarts entre les taux, de la variation des actifs d'impôt non comptabilisés et du bénéfice non imposable des participations ne donnant pas le contrôle.

La société mène ses activités dans des pays, notamment le Canada, qui ont adopté de nouvelles lois pour instituer l'impôt complémentaire minimum mondial à partir du 1^{er} janvier 2024. La société a appliqué une exception obligatoire temporaire à la comptabilisation et à la présentation de l'impôt différé associé à l'impôt complémentaire minimum mondial et comptabilisera la charge d'impôt lorsqu'elle deviendra exigible. Aucune incidence importante sur l'impôt exigible n'a été relevée pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025. L'impôt complémentaire minimum mondial ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la situation financière de la société.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le tableau suivant présente le rapprochement des immobilisations corporelles à la juste valeur :

(EN MILLIONS)	Hydro- électricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Divers ¹	Total ^{2, 3}
Immobilisations corporelles à la juste valeur					
Au 31 décembre 2024	27 104 \$	4 140 \$	5 883 \$	184 \$	37 311 \$
Ajouts.....	2	5	26	9	42
Transferts des immobilisations en cours.....	5	328	160	—	493
Éléments comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global :					
Variation de la juste valeur.....	(293)	—	—	2	(291)
Écart de conversion.....	1 160	104	409	—	1 673
Éléments comptabilisés par le biais du résultat net :					
Charge d'amortissement	(261)	(157)	(184)	(24)	(626)
Au 30 juin 2025.....	27 717 \$	4 420 \$	6 294 \$	171 \$	38 602 \$
Immobilisations en cours					
Au 31 décembre 2024	243 \$	546 \$	466 \$	130 \$	1 385 \$
Ajouts.....	78	67	250	157	552
Transferts dans les immobilisations corporelles	(5)	(328)	(160)	—	(493)
Éléments comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global :					
Écart de conversion	5	16	32	(5)	48
Au 30 juin 2025.....	321 \$	301 \$	588 \$	282 \$	1 492 \$
Total des immobilisations corporelles à la juste valeur					
Au 31 décembre 2024 ^{2, 3}	27 347 \$	4 686 \$	6 349 \$	314 \$	38 696 \$
Au 30 juin 2025^{2, 3}.....	28 038 \$	4 721 \$	6 882 \$	453 \$	40 094 \$

¹⁾ Comprend la biomasse et la cogénération.

²⁾ Comprend des actifs au titre de droits d'utilisation non assujettis à la réévaluation de 34 millions \$ (34 millions \$ en 2024) du secteur hydroélectricité, de 109 millions \$ (119 millions \$ en 2024) du secteur énergie éolienne, de 165 millions \$ (126 millions \$ en 2024) du secteur énergie solaire et de 9 millions \$ (néant en 2024) du secteur divers.

³⁾ Comprend des terrains non assujettis à la réévaluation de 204 millions \$ (200 millions \$ en 2024) du secteur hydroélectricité, de 12 millions \$ (12 millions \$ en 2024) du secteur énergie éolienne, de 48 millions \$ (44 millions \$ en 2024) du secteur énergie solaire et de 1 million \$ (1 million \$ en 2024) du secteur divers.

Après la fin du trimestre, la société, avec ses partenaires institutionnels, a conclu les transactions suivantes qui étaient directement liées aux immobilisations corporelles de son secteur hydroélectricité :

- Conclusion d'un accord-cadre d'énergie hydroélectrique avec Google visant la production d'une capacité maximale de 3 000 MW provenant de ses centrales hydroélectriques aux États-Unis d'ici la fin de 2032
- Conclusion d'un accord visant la vente d'une participation de 25 % dans un portefeuille hydroélectrique aux États-Unis
- Entente visant l'acquisition d'une participation additionnelle pouvant atteindre 15 % de ses activités hydroélectriques en Colombie, soit Isagen S.A. E.S.P.

Se reporter à la note 17, « Événements postérieurs à la date de clôture » pour de plus amples renseignements sur les transactions susmentionnées. À la suite de ces transactions, la société a procédé à une réévaluation de la valeur comptable des immobilisations corporelles de ses activités d'énergie hydroélectrique au 30 juin 2025. La réévaluation a également porté sur des actifs hydroélectriques qui sont comptabilisés comme des placements en titres de capitaux propres. Se reporter à la note 10, « Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence » pour les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. La réévaluation a permis de déterminer que la valeur comptable des immobilisations corporelles se rapprochait de leur juste valeur en tenant compte des transactions susmentionnées. Par conséquent, la réévaluation a donné lieu à une réduction de 293 millions \$ de la valeur comptable des immobilisations corporelles des activités hydroélectriques de la société.

Au cours de la période, la société, avec ses partenaires institutionnels, a conclu les acquisitions des participations suivantes. Elles sont comptabilisées à titre d'acquisitions d'actifs, car elles ne représentent pas des regroupements d'entreprises selon IFRS 3 :

Région	Technologie	Puissance	Montant comptabilisé en immobilisations corporelles	Participation financière de Brookfield Renewable
États-Unis	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	300 MW	66 millions \$	20 %
États-Unis	Diverses	725 MW	47 millions \$	39 %
États-Unis	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	177 MW	23 millions \$	20 %

6. EMPRUNTS

Emprunts sans recours

Les emprunts sans recours sont habituellement des emprunts à long terme sur des actifs précis, sans recours, libellés dans la monnaie locale de la filiale. Les emprunts sans recours en Amérique du Nord et en Europe consistent en des dettes à taux fixe et à taux variable indexées sur le taux Secured Overnight Financing Rate (le taux « SOFR »), le taux Sterling Overnight Index Average (le taux « SONIA »), le taux interbancaire offert en euros (le taux « EURIBOR ») et le taux canadien des opérations de pension à un jour (le taux « CORRA »). Énergie Brookfield a recours à des swaps de taux d'intérêt en Amérique du Nord et en Europe pour réduire au minimum son exposition aux taux d'intérêt variables. Les emprunts sans recours au Brésil sont assortis de taux d'intérêt variables de la Taxa de Juros de Longo Prazo (« TJLP »), soit le taux d'intérêt à long terme de la Banque nationale de développement économique du Brésil, ou le taux du certificat de dépôt interbancaire (« CDI »), majoré d'une marge. Les emprunts sans recours en Colombie sont composés de taux fixes et de taux variables indexés sur l'Indicador Bancario de Referencia (« IBR »), soit le taux d'intérêt à court terme de Banco Central de Colombia, et sur l'indice des prix à la consommation (« IPC ») de la Colombie, soit le taux d'inflation stipulé par la Colombie, majorés d'une marge.

Le tableau suivant présente les composantes des emprunts sans recours :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	30 juin 2025				31 décembre 2024			
	Moyenne pondérée		Valeur comptable	Juste valeur estimée	Moyenne pondérée		Valeur comptable	Juste valeur estimée
	Taux d'intérêt (%)	Durée (en années) ³			Taux d'intérêt (%)	Durée (en années)		
Emprunts sans recours ^{1,2}								
Hydroélectricité	7,7	6	7 753 \$	7 780 \$	7,7	6	7 599 \$	7 555 \$
Énergie éolienne	5,9	8	1 940	1 919	5,9	8	2 004	1 943
Énergie solaire destinée aux réseaux publics	5,9	11	3 784	3 738	6,1	11	3 514	3 484
Énergie décentralisée et solutions durables	5,1	9	958	948	5,1	9	727	693
Total	6,8	8	14 435 \$	14 385 \$	6,9	8	13 844 \$	13 675 \$
Ajouter : primes et escomptes non amortis ³			8				6	
Déduire : coûts de financement non amortis ³			(81)				(75)	
Déduire : tranche courante			(1 565)				(1 282)	
			12 797 \$				12 493 \$	

¹⁾ Comprennent un montant de 1 million \$ (1 million \$ en 2024) emprunté aux termes d'une facilité de crédit-relais d'un fonds privé soutenu par Brookfield.

²⁾ Comprennent un montant de 10 millions \$ (13 millions \$ en 2024) à rembourser à une entreprise associée de Brookfield. Se reporter à la note 16, « Transactions entre parties liées », pour de plus amples renseignements.

³⁾ Les primes, les escomptes et les coûts de financement non amortis sont amortis sur la durée des emprunts.

Renseignements supplémentaires

Le tableau suivant présente les variations des emprunts de la société au 30 juin 2025 :

(EN MILLIONS)	Au 31 déc. 2024	Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net ¹	Sans effet de trésorerie	Au 30 juin 2025
			Divers	
Emprunts sans recours	13 775 \$	(30)	617	14 362 \$

¹⁾ Compte non tenu des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement s'élevant à 58 millions \$ se rapportant aux financements donnant droit à des avantages fiscaux comptabilisés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

²⁾ Comprend le change et l'amortissement des primes, des escomptes et des coûts de financement non amortis.

7. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations ne donnant pas le contrôle de la société se répartissaient comme suit :

(EN MILLIONS)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Participations ne donnant pas le contrôle		
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	10 368 \$	10 508 \$
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite	270	259
	10 638 \$	10 767 \$

Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation

La variation nette des participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation se présente comme suit :

(EN MILLIONS)	Participations détenues par des tiers	Au 31 décembre 2024	Résultat net	Autres éléments du résultat global	Apports en capital	Distributions	Divers	Au 30 juin 2025
Brookfield Americas Infrastructure Fund	78 %	44 \$	(1) \$	(9) \$	— \$	— \$	(1) \$	33 \$
Brookfield Infrastructure Fund II	43 %-60 %	2 011	14	(169)	—	(18)	(3)	1 835
Brookfield Infrastructure Fund III	23 %-71 %	2 986	(26)	47	—	(127)	(3)	2 877
Brookfield Infrastructure Fund IV	75 %	842	(45)	114	—	—	1	912
Partenaires institutionnels d'Isagen	53 %	3 447	29	299	—	(274)	—	3 501
Participations ne donnant pas le contrôle dans Isagen – actionnaires publics	0,3 %	22	—	2	—	—	—	24
The Catalyst Group	25 %	125	12	8	—	(3)	—	142
TerraForm Power	19 %	193	(21)	6	—	—	—	178
Divers	24 %-80 %	838	(9)	(97)	157	(30)	7	866
Total		<u>10 508 \$</u>	<u>(47) \$</u>	<u>201 \$</u>	<u>157 \$</u>	<u>(452) \$</u>	<u>1 \$</u>	<u>10 368 \$</u>

8. ACTIONS ÉCHANGEABLES DE BEPC, ACTIONS ÉCHANGEABLES DE BRHC, ACTIONS ÉCHANGEABLES DE CATÉGORIE A.2, ACTIONS DE CATÉGORIE B DE BRHC ET ACTIONS DE CATÉGORIE C DE BRHC

Les actions échangeables de BEPC, les actions de catégorie B de BRHC, les actions de catégorie C de BRHC et les actions échangeables sans droit de vote de catégorie A.2 de BRHC (les « actions échangeables de catégorie A.2 ») sont classées comme des passifs étant donné leurs caractéristiques d'échange et de rachat. Les actions de catégorie B de BEPC, qui sont de rang inférieur à toutes les autres actions ordinaires, respectent toutefois certains critères d'admission et sont classées comme des instruments de capitaux propres étant donné le peu d'exemptions du champ d'application d'IAS 32. Au 30 juin 2025, 43 661 actions de catégorie B de BEPC étaient émises et en circulation (43 661 actions en décembre 2024).

Les actions échangeables de BEPC confèrent au porteur le droit, à son gré, de racheter ces actions en échange soit d'une part de BEP, à raison de une pour une, soit de leur équivalent en trésorerie, au gré de BEPC.

Les actions de catégorie B de BRHC et les actions de catégorie C de BRHC confèrent à Brookfield, à son gré, le droit de racheter ces actions en échange soit d'une part de BEP, à raison de une pour une, soit de leur équivalent en trésorerie, au gré de BEPC.

Les actions échangeables de catégorie A.2 confèrent à Brookfield le droit, à son gré, de racheter ces actions en échange d'actions échangeables de BEPC (assujetties à un pourcentage maximum de participation limitant l'échange d'actions échangeables de catégorie A.2 par Brookfield, de sorte que les échanges effectués par Brookfield ne puissent avoir pour résultat que Brookfield détienne 9,5 % ou plus de la juste valeur marchande totale de l'ensemble des actions émises et en circulation de BEPC) ou de parts de BEP, à raison de une pour une. Toutefois, BEPC peut, à son gré, satisfaire à une telle demande de rachat à son équivalent en trésorerie.

Au 30 juin 2025, les actions échangeables de BEPC, les actions de catégorie B de BRHC et les actions de catégorie C de BRHC ont été réévaluées à 25,51 \$ l'action en fonction du cours de clôture d'une part de BEP à la Bourse de New York. Les actions échangeables de catégorie A.2 jusqu'au pourcentage maximum de participation ont été réévaluées à 32,78 \$ l'action et les actions restantes ont été réévaluées à 25,51 \$ l'action en fonction du cours de clôture respectivement d'une action de BEPC et d'une part de BEP à la Bourse de New York. Les profits ou les pertes de réévaluation associés à ces actions sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat intermédiaires.

Au 30 juin 2025, les détenteurs de Brookfield détenaient une participation directe et indirecte d'environ 25 % de la société. Les détenteurs de Brookfield détiennent, directement et indirectement, 10 094 152 actions échangeables de BEPC et 34 719 683 actions échangeables de catégorie A.2 sur une base combinée, et les actions échangeables de BEPC restantes sont détenues par des investisseurs publics.

Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2025, la société a échangé respectivement 248 et 35 561 actions échangeables de BEPC contre un nombre équivalent de parts de société en commandite de BEP, ce qui a donné lieu à une diminution de moins de 1 million \$ du passif financier au titre des actions échangeables de BEPC et des actions échangeables de catégorie A.2 (respectivement 7 459 et 10 142 actions échangeables de BEPC donnant lieu à une diminution de moins de 1 million \$ en 2024). Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2025, la société a déclaré des dividendes de respectivement 67 millions \$ et 135 millions \$ (respectivement 64 millions \$ et 129 millions \$ en 2024) sur les actions échangeables de BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2 en circulation, et de respectivement 66 millions \$ et 161 millions \$ (respectivement néant et néant en 2024) sur les actions de catégorie C de BRHC en circulation. Les dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions de catégorie C de BRHC sont présentés comme des charges d'intérêts dans les comptes consolidés de résultat intermédiaires.

En décembre 2024, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses actions échangeables de BEPC en circulation. La société peut racheter jusqu'à concurrence de 8 982 042 actions échangeables de BEPC, soit 5 % des actions échangeables de BEPC émises et en circulation. Les offres viendront à échéance le 17 décembre 2025, ou plus tôt si la société termine ses rachats avant cette date. Aucune action échangeable de BEPC n'a été rachetée au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2025.

Le tableau suivant présente l'historique des actions échangeables de BEPC, des actions échangeables de catégorie A.2, des actions de catégorie B de BRHC et des actions de catégorie C de BRHC en circulation ainsi que le passif et les profits et pertes de réévaluation qui leur sont associés.

	Actions échangeables en circulation de BEPC (parts)	Actions échangeables de catégorie A.2 en circulation (parts)	Actions de catégorie B de BRHC en circulation (parts)	Actions de catégorie C de BRHC en circulation (parts)	Actions classées à titre de passif financier (en millions \$)
Solde au 31 décembre 2024.....	144 921 168	34 719 683	110	194 460 874	8 600 \$
Échanges d'actions	(35 561)	—	—	—	—
Réévaluation du passif.....	—	—	—	—	1 053
Solde au 30 juin 2025	144 885 607	34 719 683	110	194 460 874	9 653 \$

9. GOODWILL

Le tableau suivant présente un rapprochement du goodwill pour le semestre clos le 30 juin 2025 :

(EN MILLIONS)	Total
Solde au 31 décembre 2024.....	692 \$
Écart de conversion et autres.....	63
Solde au 30 juin 2025.....	755 \$

10. PARTICIPATIONS COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Le tableau suivant présente les variations des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de la société pour le semestre clos le 30 juin 2025 :

(EN MILLIONS)	Total
Solde au 31 décembre 2024.....	753 \$
Participation.....	41
Quote-part de la perte nette.....	(1)
Quote-part des autres éléments du résultat global	27
Dividendes reçus	(1)
Écart de conversion et autres	(3)
Solde au 30 juin 2025.....	816 \$

11. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la société se présentaient comme suit :

(EN MILLIONS)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Trésorerie	325 \$	285 \$
Dépôt à court terme.....	198	107
Trésorerie soumise à restrictions.....	33	232
	556 \$	624 \$

12. LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

Les liquidités soumises à restrictions de la société se présentaient comme suit :

(EN MILLIONS)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Obligations liées au crédit.....	47 \$	37 \$
Activités.....	38	42
Projets en développement.....	—	6
Total.....	85	85
Moins : tranche non courante.....	(54)	(46)
Tranche courante.....	31 \$	39 \$

13. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances clients et autres actifs courants de la société se composaient des éléments suivants :

(EN MILLIONS)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Créances clients	525 \$	462 \$
Dépôts affectés en garantie ¹	129	196
Dépôts à court terme et avances.....	93	88
Charges payées d'avance et créances diverses.....	53	50
Stocks	49	35
Impôts à recevoir	41	37
Autres créances à court terme	65	65
	955 \$	933 \$

¹⁾ Les dépôts affectés en garantie sont associés à des contrats d'énergie dérivés que la société conclut en vue de réduire son exposition aux prix de l'électricité sur les marchés de gros au moment de la vente future de sa production non régie par contrat, conformément à la stratégie de gestion des risques de la société.

La société reçoit essentiellement des paiements mensuels provenant des produits tirés des conventions d'achat d'électricité facturés et n'avait pas de créances clients en souffrance à la date de clôture. Les créances découlant de contrats conclus avec les clients sont comptabilisées dans les créances clients.

14. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs de la société étaient comme suit :

(EN MILLIONS)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Créditeurs liés aux activités d'exploitation	233 \$	218 \$
Dettes fournisseurs.....	134	172
Intérêts à payer sur des emprunts sans recours	107	89
Tranche à court terme des obligations locatives.....	27	25
Distributions à payer sur actions échangeables de BEPC ¹	17	17
Impôts à payer	11	9
Divers	57	41
	586 \$	571 \$

¹⁾ Ne comprennent que les montants à payer aux porteurs d'actions externes. Les montants à payer à Brookfield et à la société en commandite sont compris dans les montants à payer à des parties liées.

15. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Engagements

Dans le cours de ses activités, la société est partie à des ententes relatives à l'utilisation d'eau, de terrains et de barrages. Les paiements prévus en vertu de ces ententes varient selon le volume d'électricité produite. Les diverses ententes peuvent être renouvelées et se prolonger jusqu'en 2089.

Dans le cours normal des activités, la société prendra des engagements au titre des dépenses d'investissement qui concernent principalement des coûts engagés dans le cadre de projets d'initiatives de croissance divers. Au 30 juin 2025, la société avait pris des engagements au titre des dépenses d'investissement en cours de 821 millions \$ (262 millions \$ en 2024). De ce montant, une tranche de 279 millions \$ est exigible en 2025, une tranche de 303 millions \$, en 2026, une tranche de 2254 millions \$, de 2027 à 2029, et la tranche restante de 14 millions \$, par la suite.

Une partie intégrante de la stratégie de la société consiste à participer, avec des partenaires institutionnels, à des fonds de capital-investissement privés soutenus par Brookfield qui visent des acquisitions correspondant au profil de la société. Dans le cours normal de ses activités, la société s'est engagée auprès de fonds de capital-investissement privés soutenus par Brookfield à participer à ces acquisitions cibles dans l'avenir, lorsque celles-ci auront été identifiées, le cas échéant. De temps à autre, afin de permettre à ce que les activités d'investissement soient réalisées rapidement et de façon efficace, la société financera des dépôts ou engagera d'autres coûts et charges (y compris en recourant à des facilités de crédit afin d'utiliser, de soutenir, de garantir ou d'émettre des lettres de crédit) à l'égard d'un investissement qui sera par la suite

partagé entre des véhicules, des consortiums ou des sociétés de personnes soutenus par Brookfield (y compris des fonds privés, des coentreprises et des arrangements semblables), la société ou des co-investisseurs ou effectué en totalité par l'un de ceux-ci.

Éventualités

La société et ses filiales font l'objet d'actions en justice, d'arbitrages et de poursuites dans le cours normal de leurs activités. Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude l'issue de ces actions en justice et poursuites, la direction est d'avis que leur règlement n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière consolidée de la société ou sur ses résultats d'exploitation consolidés.

Les filiales de la société elles-mêmes ont fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves de fonds propres, à l'achèvement des travaux de construction et au rendement.

La société, avec des partenaires institutionnels, a fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves de fonds propres, et à l'achèvement des travaux de construction et au rendement dans la mesure où elles se rapportent à ses participations dans Brookfield Americas Infrastructure Fund, Brookfield Infrastructure Fund II, Brookfield Infrastructure Fund III, Brookfield Infrastructure Fund IV, Brookfield Infrastructure Fund V, Brookfield Global Transition Fund, Brookfield Global Transition Fund II et The Catalytic Transition Fund. Les filiales de la société ont également fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves de fonds propres, à l'achèvement des travaux de construction et au rendement.

Les lettres de crédit émises par les filiales de la société au 30 juin 2025 totalisaient 1 271 millions \$ (1 002 millions \$ au 31 décembre 2024).

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la société intervient dans des conventions qui prévoient l'indemnisation et des garanties à l'égard de tiers et dans le cadre de transactions, notamment de cessions d'entreprises, de projets d'investissement, d'acquisitions d'entreprises, d'activités de commercialisation d'électricité comme les conventions d'achat et de vente, de swaps, de vente et d'achat d'actifs et de services, et de transfert de crédits d'impôt ou de subventions liés à la production d'énergie renouvelable provenant de partenariats donnant droit à des avantages fiscaux. La société a également convenu d'indemniser ses administrateurs et certains de ses dirigeants et employés. La nature de la quasi-totalité des promesses d'indemnisation et des conventions de garantie empêche la société de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser à des tiers, car les conventions ne précisent pas toujours de montant maximal, et les montants dépendent de l'issue d'éventualités futures, dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées à l'heure actuelle.

Deux filiales en propriété exclusive directe et indirecte de notre société ont garanti entièrement et inconditionnellement i) tous les titres d'emprunt non garantis, actuels et futurs, émis par Brookfield Renewable Partners ULC, dans chaque cas, pour ce qui est du paiement du capital, de la prime (s'il en est) et des intérêts lorsque ces paiements deviendront exigibles aux termes ou à l'égard de l'acte de fiducie régissant l'émission de ces titres, ii) les actions privilégiées de premier rang, actuelles et futures, d'Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc. (« Actions privilégiées ERB ») quant au paiement des dividendes le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités d'Actions privilégiées ERB, iii) certaines parts privilégiées de BEP, quant au versement des distributions le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités de BEP, iv) les obligations aux termes de toutes les facilités de crédit bilatérales actuelles et futures établies à l'avantage d'Énergie Brookfield, et v) les billets émis par Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc., dans le cadre de son programme de papier commercial américain. BRP Bermuda Holdings I Limited (« BBHI ») et BEP Subco Inc., filiales de la société, ont garanti les billets subordonnés perpétuels émis par Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc. Aucun de ces accords n'a ou ne pourrait raisonnablement avoir une incidence à l'heure actuelle ou à l'avenir sur notre situation financière, l'évolution de notre situation financière, nos produits ou nos charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement qui soit importante pour les investisseurs.

16. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions entre parties liées de la société sont comptabilisées à la valeur d'échange. Les transactions entre parties liées sont principalement effectuées avec la société en commandite et les parties liées.

L'arrangement

Le 24 décembre 2024, la société en commandite, BRHC et la société ont conclu une convention d'arrangement (l'« arrangement »), en vertu de laquelle 1505127 B.C. Ltd. (qui a été renommée Brookfield Renewable Corporation) est devenue l'« émetteur absorbant » (au sens du Règlement 44-101) de la société nommée précédemment BEPC, laquelle a été renommée Brookfield Renewable Holdings Corporation, et les actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC ont été radiées. L'arrangement visait à permettre à BEPC de conserver les avantages de sa structure d'entreprise, tout en répondant aux modifications proposées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), qui étaient susceptibles d'entraîner des coûts supplémentaires pour BEPC si aucune mesure n'était prise. Entre autres, dans le cadre de l'arrangement, i) les porteurs d'actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC, autres que Brookfield, ont reçu des actions échangeables de BEPC contre leurs actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC, à raison de une pour une; ii) Brookfield a transféré à BEPC ses actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC contre des actions échangeables de catégorie A.2, à raison de une pour une; iii) les actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC ont été radiées; iv) les actions échangeables de BEPC ont été inscrites à la cote de la Bourse de New York et de la Bourse de Toronto; v) la société en commandite a transféré à BEPC 55 actions de catégorie B de BRHC contre 55 actions de catégorie B de BEPC; et vi) 43 606 actions de catégorie B de BEPC ont été émises à la société en commandite en contrepartie de 1 million \$. Les actions échangeables de catégorie A.2 sont échangeables par Brookfield contre des actions échangeables de BEPC (sous réserve d'une limite de participation qui plafonne l'échange d'actions échangeables de catégorie A.2 par Brookfield, de manière que les échanges effectués par Brookfield ne fassent en sorte que Brookfield détienne 9,5 % ou plus de la juste valeur marchande totale de toutes les actions émises et en circulation de BEPC) ou contre des parts de société en commandite, à raison de une pour une.

Relativement à l'arrangement, la société a conclu deux conventions de dépôt auprès d'au moins une des filiales de la société en commandite, l'une à titre de déposant ou de prêteur, l'autre à titre de dépositaire ou d'emprunteur. Chaque convention de dépôt permet d'envisager d'autres ententes de dépôt potentielles, en vertu desquelles les parties concernées conviendraient mutuellement de déposer à vue des fonds conformément aux modalités définies, de temps à autre et à un taux d'intérêt déterminé. De plus, la société, à titre d'emprunteur, a conclu une convention de crédit auprès d'une filiale de la société en commandite, à titre de prêteur, en vertu de laquelle cette dernière a établi une facilité de crédit renouvelable d'un montant en capital global de 150 millions \$ en faveur de la société.

La convention de crédit est assortie d'une durée de dix ans, sous réserve de prolongations automatiques d'un an qui pourront être apportées chaque année, à moins que le prêteur ne résilie la convention.

Facilités de crédit et fonds en dépôt

Brookfield a consenti une facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté et confirmée de 400 millions \$, qui vient à échéance en décembre 2029, et les montants empruntés portent intérêt au taux SOFR, majoré d'une marge. Pour l'exercice considéré, aucun montant n'avait été emprunté sur la facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté et confirmée fournie par Brookfield. Celle-ci peut, de temps à autre, placer des fonds en dépôt auprès de la société qui sont remboursables sur demande, y compris les intérêts courus. Aucuns fonds n'avaient été placés en dépôt auprès de la société au 30 juin 2025 (néant au 31 décembre 2024). La charge d'intérêts sur la facilité de crédit renouvelable et le dépôt de Brookfield pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025 se sont établis à néant (néant en 2024).

Le 24 décembre 2024, la société a conclu une convention de dépôt avec une filiale d'Énergie Brookfield, dans le cadre de laquelle, la société peut, de temps à autre, déposer des fonds pouvant atteindre 200 millions \$ auprès du dépositaire (la « convention de dépôt »). Chaque dépôt est assorti d'une échéance d'au plus trois mois, mais la société peut toutefois demander un remboursement sur préavis écrit de trois jours ouvrables. Au 30 juin 2025, des fonds de néant (125 millions \$ en 2024) avaient été déposés dans le cadre de la convention de dépôt, qui est assortie d'un taux d'intérêt de 4,50 %. Les fonds déposés sont comptabilisés au poste Montants à recevoir de parties liées dans l'état consolidé de la situation financière. Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025, les produits d'intérêt tirés des dépôts se sont chiffrés à moins de 1 million \$ (néant en 2024).

La société participe, avec des partenaires institutionnels, au Brookfield Americas Infrastructure Fund, au Brookfield Infrastructure Fund II, au Brookfield Infrastructure Fund III, au Brookfield Infrastructure Fund IV, au Brookfield Infrastructure Fund V, au Brookfield Infrastructure Income Fund, au Brookfield Global Transition Fund I, au Brookfield Global Transition Fund II, au Brookfield Infrastructure Debt Fund et au The Catalytic Transition Fund (les « fonds privés »), chacun de ces fonds étant soutenu par Brookfield et y étant lié. Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a accès à du financement au moyen des facilités de crédit des fonds privés.

Brookfield Wealth Solutions

De temps à autre, Brookfield Wealth Solutions et ses entités liées peuvent participer à des mobilisations de capitaux entreprises par la société. Brookfield Wealth Solutions participe régulièrement, de concert avec d'autres participants du marché, à des financements octroyés au taux du marché et détenait, au 30 juin 2025, une créance de 13 millions \$ au titre d'emprunts sans recours (13 millions \$ au 31 décembre 2024). Au 30 juin 2025, la société avait contracté des emprunts totalisant 58 millions \$ (58 millions \$ au 31 décembre 2024) auprès de Brookfield Wealth Solutions, qui étaient classés comme des montants à payer à des parties liées. Les filiales de Brookfield Wealth Solutions peuvent, de temps à autre, décider de participer à des placements d'actions de la société.

Autres

De temps à autre, dans le cadre d'initiatives d'efficacité fiscale menées par notre groupe dans le cours normal des activités, la société peut investir dans une filiale de la société en commandite ou accorder des prêts intersociétés qui sont généralement non garantis, portent intérêt aux taux du marché et sont remboursables sur demande ou selon des modalités convenues à une filiale de la société en commandite afin d'optimiser l'utilisation des attributs fiscaux, y compris les pertes d'exploitation nettes au sein du groupe. Au cours du trimestre, Énergie Brookfield a comptabilisé à l'état de la situation financière une mesure d'efficacité fiscale de 945 millions \$ classée comme montant à recevoir de parties liées et montant à payer à des parties liées.

Après la clôture du trimestre, Énergie Brookfield a convenu d'acquérir une participation additionnelle pouvant atteindre 15 % dans Isagen S.A. E.S.P. auprès d'une société affiliée à Brookfield, à une valeur équivalant au prix d'acquisition par un tiers, en contrepartie d'environ 1 milliard \$. La clôture de la transaction devrait avoir lieu au troisième trimestre de 2025. Énergie Brookfield continuera de consolider ce portefeuille.

Après la fin du trimestre, la société, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre une participation de 50 % dans un portefeuille d'actifs hydroélectriques en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 450 MW pour un produit prévu d'environ 522 millions \$ (montant net de 250 millions \$ pour la société), dont une tranche de 25 % a été vendue à une société affiliée de Brookfield à une valeur équivalente à celle convenue avec la tierce partie qui a acquis la participation de 25 % restante dans le portefeuille dans le cadre de la transaction. La société conservera le contrôle du portefeuille après cette vente partielle. Cette transaction est soumise aux conditions de clôture habituelles.

Le tableau suivant présente les conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat intermédiaires pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2025	2024	2025	2024
Produits				
Conventions d'achat d'électricité et conventions relatives aux produits.....	4 \$	17 \$	28 \$	54 \$
Autres produits				
Produits d'intérêts.....	9 \$	5 \$	19 \$	14 \$
Produits de distribution.....	19	1	19	3
	28 \$	6 \$	38 \$	17 \$
Coûts d'exploitation directs				
Achats d'énergie.....	(8) \$	(3) \$	(17) \$	(11) \$
Frais de commercialisation de l'énergie et autres services ..	(7)	—	(13)	(1)
	(15) \$	(3) \$	(30) \$	(12) \$
Charge d'intérêts				
Emprunts et distributions ¹	(117) \$	(33) \$	(247) \$	(68) \$
Autres				

Charges liées aux services entre parties liées.....	(2) \$	(2) \$	(3) \$	(3) \$
Profit sur les instruments financiers.....	—	—	—	2
	(2) \$	(2) \$	(3) \$	(1) \$
Coûts de service de gestion	(26) \$	(22) \$	(49) \$	(43) \$

¹⁾ Comprennent des distributions sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions de catégorie C de BRHC de respectivement 4 millions \$, 13 millions \$ et 66 millions \$, et de 8 millions \$, 26 millions \$ et 161 millions pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025 (respectivement 16 millions \$, néant et néant, et 32 millions \$, néant et néant en 2024).

Le tableau suivant présente l'incidence des conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière :

(EN MILLIONS)	Partie liée	30 juin 2025	31 décembre 2024
Actifs courants			
Montants à recevoir de parties liées			
Montants à recevoir	Brookfield	28 \$	30 \$
	La société en commandite.....	2 011	1 363
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	16	11
		2 055 \$	1 404 \$
Actifs non courants			
Montants à recevoir de parties liées			
Montants à recevoir	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres.....	— \$	9 \$
Passifs courants			
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Brookfield	33 \$	34 \$
	La société en commandite.....	1 372	480
	Brookfield Wealth Solutions et entreprises associées	24	24
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	6	6
		1 435 \$	544 \$
Passifs non courants			
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Brookfield	48 \$	53 \$
	La société en commandite.....	465	452
	Brookfield Wealth Solutions et entreprises associées	34	34
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	1	2
		548 \$	541 \$
Emprunts sans recours	Brookfield Wealth Solutions et entreprises associées	10 \$	13 \$

17. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Après la clôture du trimestre, Énergie Brookfield a convenu d'acquérir une participation additionnelle pouvant atteindre 15 % dans Isagen S.A. E.S.P. en contrepartie d'environ 1 milliard \$. La clôture de la transaction devrait avoir lieu au troisième trimestre de 2025. Énergie Brookfield continuera de consolider ce portefeuille.

Après la clôture du trimestre, la société, avec ses partenaires institutionnels, a conclu des ententes visant la vente de deux participations de 25 % dans un portefeuille d'actifs hydroélectriques en exploitation aux États-Unis d'une puissance de

450 MW pour un produit prévu d'environ 522 millions \$ (montant net de 250 millions \$ pour la société). La clôture de cette transaction est sous réserve des conditions de clôture habituelles.

INFORMATION GÉNÉRALE

Bureau principal

250 Vesey Street
15th floor
New York, NY 10281
États-Unis
Téléphone : 212 417-7000
<https://bep.brookfield.com/bepc>

Dirigeants de Brookfield Renewable Corporation

Connor Teskey
Chef de la direction

Wyatt Hartley
Chef de la direction des finances

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Société de fiducie Computershare du Canada
100 University Avenue
8th floor
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
Téléphone (sans frais) : 800 564-6253
Télécopieur (sans frais) : 888 453-0330
www.computershare.com

Administrateurs de Brookfield Renewable Corporation

Jeffrey Blidner
Eleazar de Carvalho Filho
D^{re} Sarah Deasley
Nancy Dorn
Lou Maroun
Randy MacEwen
Patricia Zuccotti
Stephen Westwell

Symboles boursiers

NYSE : BEPC (actions échangeables)
TSX : BEPC (actions échangeables)

Information pour les investisseurs

Pour en savoir plus sur Brookfield Energy Corporation, visitez l'adresse <https://bep.brookfield.com/bepc>. Pour obtenir des informations à jour et détaillées, visitez notre section « Nouvelles ».

Des renseignements financiers additionnels ont été transmis électroniquement à divers organismes de réglementation des valeurs mobilières par l'intermédiaire d'EDGAR aux États-Unis, à l'adresse www.sec.gov, et par l'intermédiaire de SEDAR⁺ au Canada, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Les actionnaires peuvent acheminer leurs demandes de renseignements au service des Relations avec les investisseurs, en composant le 416 649-8172 ou en écrivant à l'adresse enquiries@brookfieldrenewable.com.

Brookfield Renewable Corporation

bep.brookfield.com/bepc

NYSE: BEPC

TSX: BEPC.UN